

De : SAO@barreau-marseille.avocat.fr
Objet : REUNION D'INFORMATION RPVA, MISE EN ETAT, CALENDRIER DE PROCEDURE
Date : jeudi 11 octobre 2012 16:32:09

Si vous n'arrivez pas à lire ce message, utilisez ce lien : <http://www.barreau-marseille.avocat.fr/emails/3bcd2353e00e4e2b53aa22296fec2371.html>

IMPORTANT

REUNION D'INFORMATION RPVA, MISE EN ETAT, CALENDRIER DE PROCEDURE...

JEUDI 25 OCTOBRE 2012 12H00 à 14H00 SALLE HADDAD

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE ,4^{ème} Chambre, 3^{ème} Chambre

Chers Confrères,

Depuis le 1^{er} octobre 2012 la communication électronique via le RPVA se pratique de la manière suivante devant le Tribunal de Grande Instance :

- 1) La communication électronique via le RPVA est obligatoire pour tout échange entre avocats et avec le Tribunal depuis le 1^{er} octobre 2012 par l'ensemble des confrères inscrits au RPVA et ce exclusivement pour les 3^{ème} et 4^{ème} Chambres (Chambres-pilotes).
- 2) Dans les 3^{ème} et 4^{ème} Chambres quand une partie est représentée par un avocat qui n'a pas été inscrit à la communication électronique les échanges sont effectués de manière traditionnelle pour quelques mois encore.
- 3) Dans les 3^{ème} et 4^{ème} Chambres les informations suivantes sont également très importantes :
 - Les audiences physiques de mise en état sont supprimées.
 - L'audience physique de conférence présidentielle de la 3^{ème} Chambre est également supprimée.
 - Seule la conférence présidentielle avec présence physique de l'avocat reste en vigueur au sein de la 4^{ème} Chambre.
 - La notification des actes via le RPVA est régulière et conforme aux dispositions du Code de Procédure Civile

Le Conseil de l'Ordre, le Tribunal et le Greffe sont en train de négocier un avenant d'extension à la convention signée le 20 juin 2012 afin de permettre devant toutes les Chambres un échange procédural au RPVA.

En toute hypothèse, il faut être conscient que nous allons vers une communication électronique généralisée.

Une deuxième réunion d'information se tiendra le **jeudi 25 octobre 2012 de 12 H à 14 H, salle Albert HADDAD.**

En vue de la préparation de cette réunion, vous pouvez adresser vos questions ou signaler les difficultés que vous avez pu rencontrer en adressant un mail à l'adresse suivante : bdupuis@barreau-marseille.avocat.fr

Votre bien dévoué.

Le Bâtonnier
Jérôme GAVAUDAN

Ordre des Avocats du Barreau de Marseille

☑ 51 rue Grignan - 13006 Marseille
Téléphone +33 (0)4 91 15 31 13
Fax : +33 (0)4 91 55 02 10
<http://www.barreau-marseille.avocat.fr/>

©2008-12 Ordre des Avocats du Barreau de Marseille - <http://www.barreau-marseille.avocat.fr/> - Tous droits réservés